



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIRA L'ARC DU CHER**
www.cd18tiralarc.fr
cdtiralarc18@gmail.com
 Organe déconcentré de la
 Fédération Française de Tir à l'Arc

Règlement général pour les concours « Débutants : Jeunes et adultes » du CHER

Document rédigé en date du 20 septembre 2021 par la commission « Jeunes » du comité du Cher de tir à l'arc, représentée par :

- BERGER Maryse, présidente du comité
- DUPONT Éric, responsable de la commission « jeune »
- COUDRET François, membre de la commission « jeune »
- SOLTYSIAK Susie, membre de la commission « jeune »

Table des matières

I. AVANT-PROPOS	3
II. CODE DU SPORTIF, CODE DE L'ARCHER	4
III. RÈGLEMENT GÉNÉRAL.....	5
1. Tenues des compétiteurs	5
2. Le matériel.....	5
3. Les catégories et niveaux	6
IV. TIR EN SALLE	9
1. Les concours sélectifs	9
2. Le Championnat du Cher en salle.....	10
V. TIR EN EXTÉRIEUR.....	12
1. Les concours sélectifs	12
2. Le Championnat du Cher en extérieur	12
VI. CONCLUSION.....	13



Partenaires du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher
RNA W181002105 SIRET N° : 424 881 167 000 29
 Siège Social : Maison départementale des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 Bourges
 Présidence : 37 route de la Gare Patinges 18320 Torteron
 Secrétariat général : 1 Les Bords du Cher 18500 Ste-Thorette
 Trésorerie : 3 rue de Picardie 18000 Bourges



Historique

<i>Édition</i>	<i>Date</i>	<i>Description des modifications</i>
0	2000 à 2010	Application du règlement spécial jeune FFTA en salle Mise en application d'un règlement spécial jeune dans le Cher pour les concours extérieurs
1	22/10/2021	Remise en forme complète
2	28/10/2021	Modifications dans le règlement condensé
3	11/02/2022	Ajout des mentions « « Jeans » interdit » dans la conclusion et le règlement condensé Ajout d'un historique des modifications du règlement
4	21/09/2022	Changement des dénominations des catégories (III. 3. a)) (homogénéisation pour toutes les fédérations sportives)
5	28/10/2022	Ajout des catégories/types de licences dans le règlement condensé
6	06/04/2023	Simplification des consignes pour les tenues des compétiteurs ; Modification du nombre de volées pour les [DJ] et [U11] en salle, en extérieur et lors du passage de niveau lors des Championnats en salle et en extérieur. Modification des tableaux des passages de niveaux ; Uniformisation du règlement condensé avec le règlement général
7	23/10/2023	Changement du nom du responsable de la commission « jeune » Ajout du tableau des niveaux, distances et blasons au règlement condensé Ajout des différents types de concours au règlement condensé Ajout de la notion de « match » pour les petites-finales et finales des championnats

I. AVANT-PROPOS

Le « Règlements sportifs et Arbitrage » (*), disponible sur le site de la FFTA, est à appliquer dans le département du CHER dans le cadre des compétitions « Débutants : Jeunes et Adultes », avec les spécifications particulières décrites dans le présent document.

Ces propositions sont faites pour que les archers, limités par le physique et le matériel ou qui ne souhaitent pas rentrer en compétition officielle et exercent le tir à l'arc pour leur plaisir, gardent un intérêt pour la compétition et n'aient pas envie d'arrêter dès la 1ère année.

Ces mesures sont valables uniquement la 1ère année de tir pour les adultes et jusqu'à l'âge maximum pour les jeunes. Elles sont non-obligatoires mais recommandées pour un passage plus modéré vers les distances fédérales et n'empêchent pas les archers qui en sont capables ou qui le désirent de passer directement en compétition officielle pendant ou après le « Débutants : Jeunes et Adultes », selon le règlement « Règlements sportifs et Arbitrage ».

Toute participation à un concours officiel, quel qu'il soit, oblige l'archer à sortir du « Débutants : Jeunes et Adultes », sans possibilité de retour. L'entrée en compétition officielle peut se faire à tous les niveaux et n'importe quand dans la saison (salle ou extérieur).

Merci aux présidents et aux entraîneurs de chaque club de diffuser ce règlement auprès des jeunes archers et des archers adultes débutants en début de saison pour mise en application durant toute la saison de tir.

(*) Lien internet vers les « Règlements sportifs et Arbitrages » :

<https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>

II. CODE DU SPORTIF, CODE DE L'ARCHER

Le sport est un modèle de vie porteur de valeurs citoyennes autour desquelles nous devons nous rassembler, que ce soit à l'entraînement et en compétition.

En tant que sportif, débutant ou champion, je m'engage à :

- Me conformer aux règles du tir à l'arc :
 - Connaître et respecter le règlement sportif ;
 - Respecter les espaces dédiés à chacun ;
 - Respecter chacun des moments qui rythment le tir ;
 - Respecter les règles de sécurité.
- Respecter toutes les personnes en interaction avec moi :
 - L'arbitre et ses décisions (*):
 - Appeler un arbitre : « Madame, Monsieur l'Arbitre, s'il vous plait » ;
 - Respecter les décisions et les jugements (cordons, ...) ;
 - Remercier l'arbitre quelle que soit la décision prise, même si elle ne m'est pas favorable ;
 - Mes adversaires et partenaires :
 - Faire preuve de fair-play ;
 - M'installer au pas de tir en respectant l'espace qui m'est dédié (ex : longue-vue, ...) ;
 - Les bénévoles et toutes personnes agissant pour le bon déroulement de l'activité.
- Respecter le milieu dans lequel je pratique (locaux, matériel, ...).
- Refuser toute forme de violence et de tricherie (je m'assure d'annoncer la bonne valeur de mes flèches et contrôle celles des autres) ;
- Être maître de moi en toutes circonstances (je veille à exprimer mes émotions en restant respectueux et digne).
- Être loyal.
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

Le tir à l'arc est un sport ouvert à tous, mais il appartient à ceux qui adhèrent à son esprit et à ses règles.

- Le règlement à appliquer pour les concours « Débutants : Jeunes et Adultes » est celui de la FFTA : « Règlements sportifs et Arbitrages » (<https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>) avec les spécificités citées dans le présent document.

(*) Sans arbitre, il n'y a pas de compétition. Il est là pour faire respecter les règlements et l'équité entre tous les archers sur le territoire. Le respect de l'arbitrage est donc l'affaire de tous : archers, entraîneurs, organisateurs, dirigeants, spectateurs, parents. Et lorsque la tension monte, c'est au capitaine d'équipe, à l'entraîneur et aux dirigeants d'intervenir pour calmer les archers et appuyer les décisions de l'arbitre, quelles qu'elles soient. En cas de litiges, les arbitres sont couverts par le « Code du sport », partie législative, livre II, titre II, chapitre III, article L223-1/2/3 ».

III. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Tenues des compétiteurs

a) Compétitions dominicales et championnats

Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat).

Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente et conforme au règlement officiel de la FFTA. Se renseigner auprès de son/ses arbitre(s) de club pour toute question.

b) Tenue des compétiteurs sur le podium à la fin de la compétition

Quelle que soit la discipline, les compétiteurs sur le podium, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects : tenue de club ou tee-shirt du club à minima ou haut blanc.

Ceci par respect de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques et administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition.

2. Le matériel

a) Les flèches

Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer et de son club. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

b) Les arcs

Il n'y a pas de distinctions entre les différents arcs utilisés, classique ou nu (pas d'arcs à poulies).

NOTA 1 : Règle particulière pour les poussins [U11] : Les poussins doivent tirer une puissance marquée sur les branches inférieure ou égale à 18 livres. Un archer, tirant une puissance marquée sur les branches, supérieure à 18 livres, doit obligatoirement être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition délivré par un médecin agréé par la FFTA. Ce certificat devra mentionner la puissance marquée des branches utilisées lors de l'examen médical. La puissance devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le poussin à concourir si cette puissance marquée est supérieure à celle inscrite sur le certificat médical.

c) Autres

Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

3. Les catégories et niveaux

a) Les types de licences

Les licences sont les suivantes :

Types de licence	Catégories officielles	Age dans l'année civile de la licence
[U11] Poussin	[U11] Poussin U11	10 ans et moins
[DJ] Débutant Jeune	[U13] Benjamin U13	11 à 12 ans
	[U15] Minime U15	13 à 14 ans
	[U18] Cadet U18	15 à 17 ans
[DA] Débutant Adulte	[U21] Junior U21	18 à 20 ans
	[S1] Sénior 1	21 à 39 ans
	[S2] Sénior 2	40 à 59 ans
	[S3] Sénior 3	60 ans et plus

b) Les niveaux, distances et blasons

L'entrée dans le « Débutants : Jeunes et Adultes » se fait par le niveau 3, sans tenir compte des flèches de progression.

Les différents niveaux disponibles pour chaque licence sont décrits dans le tableau ci-dessous. Les blasons et les distances de tir correspondants sont les suivants :

Types de licence	Niveaux	En salle		En extérieur	
		Blason	Distance	Blason	Distance
[U11] Poussin	-	Ø 80 cm	12 m (Jaune à 1m10)	Ø 122 cm	15 m
[DJ] Débutant Jeune	AS	Ø 40 cm	15 m	Ø 40 cm	15m
	1	Ø 60 cm		Ø 60 cm	
	2	Ø 80 cm		Ø 80 cm	
	3	Ø 122 cm		Ø 122 cm	
[DA] Débutant Adulte	AS	Trispot Ø 40 cm	15 m	Ø 80 cm	30 m
	1	Ø 40 cm		Ø 122 cm	
	2	Ø 60 cm		Ø 80 cm	20 m
	3	Ø 80 cm		Ø 122 cm	

c) Les passages de niveaux

i. Pour les poussins [U11]

Il n'y a pas de passage de niveau dans cette catégorie.

NOTA 2: Les [U11] Poussins de dernière année qui ont déjà effectué une saison minimum dans la catégorie et qui le désirent peuvent tirer en « Spécial jeunes » du niveau 3 au niveau 1 sans sortie

de catégorie OU en catégorie officielle (voir « Règlements sportifs et arbitrages » disponible sur le site de la FFTA).

ii. Pour les « Débutants Jeunes » [DJ]

Les passages de niveaux se font lors d'un concours sélectif ou lors de la phase de changement de niveau le matin d'un championnat, en fonction des points obtenus, à une distance de 15 m (voir tableaux suivants).

- Pour le tir en salle :

"Débutant Jeune" [DJ] - Tir en salle			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
<i>Niveau 3</i>	480	240	Niveau 2
<i>Niveau 2</i>	440	220	Niveau 1
<i>Niveau 1</i>	400	200	Niveau AS / Sortie [U13]
<i>Niveau AS</i>	360	180	Sortie [U15] et [U18]*

Les [U13] Benjamins, [U15] Minimes et [U18] Cadets sortent des concours « Débutants Jeunes » pour passer en officiel.

* En extérieur, afin de pallier la sortie trop rapide des [U15] Minimes et [U18] Cadets, limités en puissance d'arc, il est possible de devenir [DJ+] « Débutants Jeunes + » et de tirer avec les [DA] « Débutants Adultes » selon les règles suivantes :

- Pour les [U15] Minimes : tir à 20m sur blason de 122 cm,
- Pour les [U18] Cadets : tir à 30m sur blason de 122cm.

- Pour le tir en extérieur :

"Débutant Jeune" [DJ] - Tir en extérieur			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
<i>Niveau 3</i>	480	240	Niveau 2
<i>Niveau 2</i>	440	220	Niveau 1
<i>Niveau 1</i>	400	200	Niveau AS / Sortie [U13]
<i>Niveau AS</i>	360	180	Sortie [U15] et [U18]

iii. Pour les « Débutants Adultes » [DA]

Les passages de niveaux se font lors d'un concours sélectif ou lors de la phase de changement de niveau le matin d'un championnat, en fonction des points obtenus (voir tableaux suivants).

- Pour le tir en salle :

"Débutants Adultes" [DA] - Tir en salle			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
Niveau 3	480	240	Niveau 2
Niveau 2	440	220	Niveau 1
Niveau 1	400	200	Niveau AS

- Pour le tir en extérieur :

"Débutants Adultes" [DA] et [DJ+]* - Tir en extérieur			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x12 volées)	Niveau obtenu
Niveau 3	460	276	Niveau 2
Niveau 2	460	276	Niveau 1
Niveau 1	460	276	Niveau AS

* **NOTA 3** : En extérieur, afin de pallier la sortie trop rapide des [U15] Minimes et [U18] Cadets, limités en puissance d'arc, il est possible de devenir [DJ+] « Débutants Jeunes + » et de tirer avec les [DA] « Débutants Adultes » selon les règles suivantes :

- Pour les [U15] Minimes : tir à 20m sur blason de 122 cm,
- Pour les [U18] Cadets : tir à 30m sur blason de 122cm.

IV. TIR EN SALLE

1. Les concours sélectifs

a) L'échauffement

L'échauffement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum et la compétition débutera dès que possible.

Les archers tirent sur leur propre blason. L'organisateur peut :

- Soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours,
- Soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (120 secondes). L'échauffement est possible avant chaque départ.

b) Ordre de tir

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

c) Nombre de volées et de flèches

Le concours se fait en 2 séries de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 42 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 60 flèches pour les [DJ] et [DA].

d) Temps de tir

L'archer dispose de 120 secondes pour tirer sa volée de 3 flèches. 40 secondes est le temps alloué au compétiteur pour tirer 1 flèche :

- Pour résoudre une égalité (tir individuel),
- Pour tirer des flèches à rattraper.

e) Établissement des scores

L'archer peut obtenir un score maximum de 420 points pour les [U11], 600 points pour les [DJ] et [DA].

Il sera demandé à l'organisation de mettre en disposition 2 marqueurs adultes pour chaque cible de compétiteurs de catégorie Poussins [U11].

Un marqueur adulte peut être mis à disposition des cibles de compétiteurs « Débutants Jeunes » [DJ] selon l'appréciation de l'organisation. L'adulte vérifie la cohérence entre les calculs de points des 2 jeunes marqueurs.

2. Le Championnat du Cher en salle

Le Championnat du Cher en salle se déroule de la façon suivante :

a) Phase de passage de niveau le matin

Le matin de la compétition, une série de :

- 7 volées de 3 flèches est réalisée avec un maximum de 210 points pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches est réalisée avec un maximum de 300 points pour les [DJ] et [DA].

Le total des points est calculé. En fonction de son score, il est alors possible à l'archer de changer de niveau pour la prochaine compétition. Le passage de niveau se fait selon les règles exposées en § III. 3. c).

b) Le déroulement du Championnat l'après-midi

Le tir se réalise sur des blasons neuf.

i. Phase d'échauffement

Cet échauffement se déroule de la même manière que lors d'un concours sélectif (voir IV. 1. a)).

ii. Phase de qualification

Tous les archers tirent 3 volées de 3 flèches. Le cumul des points établira le classement dans chaque catégorie et ce classement permettra de garder un certain nombre d'archer par catégorie, selon le tableau des quotas suivants (quotas = nombre de sélectionnés par catégorie) :

	1/4 de finale	1/2 finale
Nombre d'archers sélectionnés	8	4

Tout les archers rentrant dans ces quotas sont alors sélectionnés pour participer à la suite du Championnat. Les autres archers sont éliminés et ne concourent pas pour la suite du Championnat.

NOTA 4 : Si, par exemple, le nombre d'archers dans une catégorie est de 7, alors il y aura 3 éliminés pour répondre au quota de 4 archers jouant pour la 1/2 finale.

Lorsque le nombre d'archers dans une catégorie est de 3, le 3^{ème} archer du classement de qualification est d'office récompensé de la médaille de Bronze. Seuls les 2 meilleurs archers s'affronteront pour le titre de « Champion du Cher ».

iii. Les rounds

Une fois les archers sélectionnés dans chaque catégories lors de la phase de qualification, les rounds commencent.

Chaque round est constitué de 3 volées de 3 flèches afin d'obtenir un score avec un maximum de 90 points par round.

Une fois les scores de chaque archer établis lors du premier round, ceux-ci sont reportés dans le tableau résumé en annexe 2 et un nouveau classement est établi. Les 4 meilleurs archers restent dans la compétition et participent au second round ; les 4 derniers sont éliminés.

Les rencontres se font de la façon suivante :

- Premier round pour les 1/4 de finale :
 - Le 1^{er} rencontre le 2^{ème},

- Le 3^{ème} rencontre le 4^{ème},
 - Le 5^{ème} rencontre le 6^{ème}
 - Le 7^{ème} rencontre le 8^{ème}.
-
- Second round pour les 1/2 finales. Cette phase nécessite de mettre en place des « scoreurs » devant chaque participant :
 - Le 1^{er} rencontre le 2^{ème},
 - Le 3^{ème} rencontre le 4^{ème}.

Une fois les scores établis, ceux-ci sont reportés dans le tableau résumé en annexe 2 et un nouveau classement est établi.

iv. Les matchs

Les phases finales commencent. Elles se présentent sous forme de matchs.

Chaque match est constitué de 3 volées de 3 flèches afin d'obtenir un score avec un maximum de 90 points par match.

Ces phases nécessitent de mettre en place des « scoreurs » devant chaque participant.

Les 2 derniers archers de la phase de round s'affrontent pour la petite-finale. Le vainqueur est déclaré « Médaille de Bronze » et le 4^{ème} reçoit une récompense.

NOTA 5 : La petite finale de chaque catégorie est tirée avant la finale.

Les 2 premiers archers de la phase de round s'affrontent alors pour la finale. Le vainqueur est déclaré « Champion du Cher » et le 2^{ème} est déclaré « Vice-champion du Cher ».

v. Les scores

En cas d'égalité lors de la phase de qualification, le départage se fait au nombre de « 10 » obtenus. En cas d'égalité, le départage se fait au nombre de « 9 » obtenus. En cas de nouvelle égalité, une flèche de barrage est tirée par chaque archer en 40 secondes maximum, sous la surveillance d'un arbitre. L'archer le plus proche du « 10 » l'emporte.

En cas d'égalité lors des rounds, une flèche de barrage est tirée par chaque archer en 40 secondes maximum, sous la surveillance d'un arbitre. L'archer le plus proche du « 10 » l'emporte.

Un exemple de tableau résumé des scores du championnat est à la disposition de l'organisation du concours en annexe 2 (il est bien sûr possible de concevoir ce tableau sous format informatique pour faciliter l'organisation), ainsi qu'un modèle de feuille de score pour chacun des archers en annexe 1.

V. TIR EN EXTÉRIEUR

1. Les concours sélectifs

a) L'échauffement

L'échauffement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum et la compétition débutera dès que possible.

Les archers tirent sur leur propre blason. L'organisateur peut :

- Soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours,
- Soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (120 secondes). L'échauffement est possible avant chaque départ.

b) Ordre de tir

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

c) Nombre de volées et de flèches

Le concours se fait en 2 séries de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 42 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 60 flèches pour les [DJ], [DJ+] et [DA].

d) Temps de tir

L'archer dispose de 120 secondes pour tirer sa volée de 3 flèches. 40 secondes est le temps alloué au compétiteur pour tirer 1 flèche :

- Pour résoudre une égalité (tir individuel),
- Pour tirer des flèches à rattraper.

e) Etablissement des scores

L'archer peut obtenir un score maximum de 420 points pour les [U11], 600 points pour les [DJ], [DJ+] et [DA].

Il sera demandé à l'organisation de mettre en disposition 2 marqueurs adultes pour chaque cible de compétiteurs de catégorie Poussins [U11].

Un marqueur adulte peut être mis à disposition des cibles de compétiteurs « Débutants Jeunes » [DJ] selon l'appréciation de l'organisation. L'adulte vérifie la cohérence entre les calculs de points des 2 jeunes marqueurs.

2. Le Championnat du Cher en extérieur

L'organisation du Championnat du Cher en extérieur est la même que le Championnat du Cher en salle, voir §IV. 2.. Seuls les [DJ+] et [DA] tirent une série de 12 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 36 flèches pour la phase de passage de niveau du matin.

VI. CONCLUSION

Rappels sur le règlement **« Débutants : Jeunes et Débutants Adultes »**

- Le règlement à appliquer pour les concours « Débutants : Jeunes et Adultes » est celui de la FFTA : « Règlements sportifs et Arbitrages » (<https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>) avec les spécificités citées dans le présent document.
- Il est demandé aux archers et entraîneurs de respecter le « code du sportif, code de l'archer ».
- Il est demandé aux accompagnants (camarades de club, famille ...) de n'intervenir en aucun cas dans la compétition, même en cas de litige sur un incident quelconque (casse de matériel, mauvais compte de point, etc.). C'est aux arbitres et aux organisateurs de prendre les décisions et elles doivent être acceptées par tous.
- Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat). Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, les archers doivent porter une tenue de sport décente et conforme au règlement officiel de la FFTA sur le lieu de la compétition. Se renseigner auprès de son/ses arbitre(s) de club pour toute question.
- La tenue de club ou le tee-shirt de club à minima ou un haut blanc est vivement souhaité sur les podiums.
- Les flèches doivent être marquées du nom de l'archer et de son club, sur le fût de la flèche (non sur les plumes).
- Il sera demandé l'aide d'un adulte en cas de besoin pour vérifier le comptage des points sur les cibles de « Débutants Jeunes » [DJ].

Un règlement condensé est mis a disposition de tous à la fin de ce document, pour information auprès des clubs (présidents, entraîneurs) et des archers du Cher. Merci de le diffuser en début de saison sportive et de l'afficher à chaque compétition.



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIRA L'ARC DU CHER**

www.cd18tiralarc.fr
cdtiralarc18@gmail.com

Organe déconcentré de la
Fédération Française de Tir à l'Arc

ANNEXES



Partenaires du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher

RNA W181002105 SIRET N° : 424 881 167 000 29

Siège Social : Maison départementale des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 Bourges

Présidence : 37 route de la Gare Patinges 18320 Torteron

Secrétariat général : 1 Les Bords du Cher 18500 Ste-Thorette

Trésorerie : 3 rue de Picardie 18000 Bourges



Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher
Annexe 1 : Exemple de feuille de marque

Phase de qualification

Volée	Flèches			Score	Scores cumulés	10	9
1							
2							
3							
4							
5							
<i>Barrage</i>							

Signatures :

1/8èmes de Finale

Résultats Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches			Score	Scores cumulés	10	9
1							
2							
3							
4							
5							
<i>Barrage</i>							

Signatures :

Quart de Finale

Résultats Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches			Score	Scores cumulés	10	9
1							
2							
3							
4							
5							
<i>Barrage</i>							

Signatures :

Demie Finale

Résultats Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches			Score	Scores cumulés	10	9
1							
2							
3							
4							
5							
<i>Barrage</i>							

Signatures :

Petite Finale / Finale

Résultats Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches			Score	Scores cumulés	10	9
1							
2							
3							
4							
5							
<i>Barrage</i>							

Signatures :

Club organisateur : _____
 Type de concours : _____
 Dates : _____
 Nom de l'archer : _____
 Catégorie : _____ Niveau : _____

Annexe 2 : Tableau résumé des scores à l'attention des organisateurs

Niveau : _____

<i>Classement final</i>	NOM Prénom	Score de la phase de qualification	Score des phases de rounds			Finales	
			1/8ème de finale (16 archers max)	Quarts de finale (8 archers max)	Demi-finale (4 archers max)	Petite finale	Finale



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR A L'ARC DU CHER**
www.cd18tiralarc.fr
cdtiralarc18@gmail.com
Organe déconcentré de la
Fédération Française de Tir à l'Arc

Règlement condensé « Débutants : Jeunes et adultes du CHER »

AVANT-PROPOS

Le « Règlements sportifs et Arbitrage » (*), disponible sur le site de la FFTA, est à appliquer dans le département du CHER dans le cadre des compétitions « Débutants : Jeunes et Adultes », avec les spécifications particulières décrites dans le présent document.

Ces propositions sont faites pour que les archers, limités par le physique et le matériel ou qui ne souhaitent pas rentrer en compétition officielle et exercent le tir à l'arc pour leur plaisir, gardent un intérêt pour la compétition et n'aient pas envie d'arrêter dès la 1ère année.

Ces mesures sont valables uniquement la 1ère année de tir pour les adultes et jusqu'à l'âge maximum pour les jeunes. Elles sont non-obligatoires mais recommandées pour un passage plus modéré vers les distances fédérales et n'empêchent pas les archers qui en sont capables ou qui le désirent de passer directement en compétition officielle pendant ou après le « Débutants : Jeunes et Adultes », selon le règlement « Règlements sportifs et Arbitrage ».

Toute participation à un concours officiel, quel qu'il soit, oblige l'archer à sortir du « Débutants : Jeunes et Adultes », sans possibilité de retour. L'entrée en compétition officielle peut se faire à tous les niveaux et n'importe quand dans la saison (salle ou extérieur).

Merci aux présidents et aux entraîneurs de chaque club de diffuser ce règlement auprès des jeunes archers et des archers adultes débutants en début de saison pour mise en application durant toute la saison de tir.

(*) Lien internet vers les « Règlements sportifs et Arbitrages » :

<https://www.ffta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>



Partenaires du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher
RNA W181002105 SIRET N° : 424 881 167 000 29
Siège Social : Maison départementale des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 Bourges
Présidence : 37 route de la Gare Patinges 18320 Torteron
Secrétariat général : 1 Les Bords du Cher 18500 Ste-Thorette
Trésorerie : 3 rue de Picardie 18000 Bourges



CODE DU SPORTIF, CODE DE L'ARCHER

Le sport est un modèle de vie porteur de valeurs citoyennes autour desquelles nous devons nous rassembler, que ce soit à l'entraînement et en compétition.

Sans arbitre, il n'y a pas de compétition. Il est là pour faire respecter les règlements et l'équité entre tous les archers sur le territoire. Le respect de l'arbitrage est donc l'affaire de tous : archers, entraîneurs, organisateurs, dirigeants, spectateurs, parents. Et lorsque la tension monte, c'est au capitaine d'équipe, à l'entraîneur et aux dirigeants d'intervenir pour calmer les archers et appuyer les décisions de l'arbitre, quelles qu'elles soient. En cas de litiges, les arbitres sont couverts par le « Code du sport », partie législative, livre II, titre II, chapitre III, article L223-1/2/3 ».

Le tir à l'arc est un sport ouvert à tous, mais il appartient à ceux qui adhèrent à son esprit et à ses règles.

TENUE SPORTIVE ET MATÉRIEL

- Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat). Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente et conforme au règlement officiel de la FFTA. Se renseigner auprès de son/ses arbitre(s) de club pour toute question.
 - Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer et de son club. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.
-

LES CATÉGORIES

Catégorie	Catégories officielles	Age dans l'année civile de la licence
<i>[U11] Poussin</i>	[U11] Poussin U11	10 ans et moins
<i>[DJ] Débutant Jeune</i>	[U13] Benjamin U13	11 à 12 ans
	[U15] Minime U15	13 à 14 ans
	[U18] Cadet U18	15 à 17 ans
<i>[DA] Débutant Adulte</i>	[U21] Junior U21	18 à 20 ans
	[S1] Sénior 1	21 à 39 ans
	[S2] Sénior 2	40 à 59 ans
	[S3] Sénior 3	60 ans et plus

LES NIVEAUX, DISTANCE ET BLASONS

Types de licence	Niveaux	En salle		En extérieur	
		Blason	Distance	Blason	Distance
[U11] Poussin	-	Ø 80 cm	12 m (Jaune à 1m10)	Ø 122 cm	15 m
[DJ] Débutant Jeune	AS	Ø 40 cm	15 m	Ø 40 cm	15m
	1	Ø 60 cm		Ø 60 cm	
	2	Ø 80 cm		Ø 80 cm	
	3	Ø 122 cm		Ø 122 cm	
[DA] Débutant Adulte	AS	Trispot Ø 40 cm	15 m	Ø 80 cm	30 m
	1	Ø 40 cm		Ø 122 cm	
	2	Ø 60 cm		Ø 80 cm	20 m
	3	Ø 80 cm		Ø 122 cm	

LES TYPES DE CONCOURS

- Concours sélectifs en salle

Le concours se fait en 2 séries de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 42 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 60 flèches pour les [DJ] et [DA].

- Championnat du Cher en salle

Le matin, pour le passage de niveaux de la compétition, les archers tirent une série de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 21 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 30 flèches pour les [DJ] et [DA].

L'après-midi, pour le championnat du Cher en salle :

- Phase de qualification où **tous les archers tirent** 3 volées de 3 flèches, soit 9 flèches ;
- Les rounds en 3 volées de 3 flèches, soit 9 flèches par round ;
- Les matchs finaux en 3 volées de 3 flèches, soit 9 flèches par match.

- Concours sélectifs en extérieur :

Le concours se fait en 2 séries de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 42 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 60 flèches pour les [DJ], [DJ+] et [DA].

- Championnat du Cher en extérieur :

Le matin, pour le passage de niveaux de la compétition, les archers tirent une série de :

- 7 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 21 flèches pour les [U11] ;
- 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 30 flèches pour les [DJ] ;
- 12 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 36 flèches pour les [DJ+] et [DA].

L'après-midi est identique au championnat du Cher en salle.

LES PASSAGES DE NIVEAUX

- Pour les **POUSSINS [U11]** : **Il n'y a pas de passage de niveau dans cette catégorie**, quelque soit le type de concours.
Les poussins de dernière année qui ont déjà effectué une saison minimum dans la catégorie et qui le désirent peuvent tirer en « Spécial jeunes » du niveau 3 au niveau 1 sans sortie de catégorie OU en catégorie officielle (voir « Règlements sportifs et arbitrages » disponible sur le site de la FFTA).
- Pour les **DÉBUTANTS JEUNES [DJ]** : Les passages de niveaux se font lors d'un concours sélectif ou lors de la phase de changement de niveau le matin d'un championnat, en fonction des points obtenus, **à une distance de 15 m, en salle OU en extérieur :**

"Débutant Jeune" [DJ] - Tir en salle			
	<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>		
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
Niveau 3	480	240	Niveau 2
Niveau 2	440	220	Niveau 1
Niveau 1	400	200	Niveau AS / Sortie [U13]
Niveau AS	360	180	Sortie [U15] et [U18] (*)

Les [U13], [U15] et [U18] sortent des concours « Débutants Jeunes » pour passer en officiel.

(*) En extérieur, afin de pallier la sortie trop rapide des [U15] et [U18], limités en puissance d'arc, il est possible de devenir [DJ+] et de tirer avec les [DA] selon les règles suivantes :

- Pour les [U15] : tir à 20m sur blason de 122 cm,
- Pour les [U18] : tir à 30m sur blason de 122 cm.

"Débutant Jeune" [DJ] - Tir en extérieur			
	<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>		
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
<i>Niveau 3</i>	480	240	Niveau 2
<i>Niveau 2</i>	440	220	Niveau 1
<i>Niveau 1</i>	400	200	Niveau AS / Sortie [U13]
<i>Niveau AS</i>	360	180	Sortie [U15] et [U18]

- Pour les DÉBUTANTS ADULTES [DA] :

"Débutants Adultes" [DA] - Tir en salle			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x10 volées)	Niveau obtenu
Niveau 3	480	240	Niveau 2
Niveau 2	440	220	Niveau 1
Niveau 1	400	200	Niveau AS

"Débutants Adultes" [DA] et [DJ+]* - Tir en extérieur			
<u>Nombre de points à valider pour le passage de niveau</u>			
Niveau actuel	Concours sélectif (2x10 volées)	Championnat (1x12 volées)	Niveau obtenu
Niveau 3	460	276	Niveau 2
Niveau 2	460	276	Niveau 1
Niveau 1	460	276	Niveau AS

(*) En extérieur, afin de pallier la sortie trop rapide des [U15] et [U18], limités en puissance d'arc, il est possible de devenir [DJ+] et de tirer avec les [DA] selon les règles suivantes :

- Pour les [U15] : tir à 20m sur blason de 122 cm,
- Pour les [U18] : tir à 30m sur blason de 122 cm.